



**QUATRIÈME RÉUNION DU FORUM CONSULTATIF SUR LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD  
ADDIS ABÉBA, 22 JUIN 2012**

**COMMUNIQUÉ**

## COMMUNIQUÉ

1. Le Forum consultatif sur le Soudan et le Soudan du Sud (SSSCF), initialement créé comme Forum consultatif sur le Soudan, le 8 mai 2010, a tenu sa quatrième réunion au siège de l'Union africaine (UA), à Addis Abéba, le 22 juin 2012. La réunion a été co-présidée par le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, Ramtane Lamamra, et le Secrétaire général adjoint des Nations unies aux Opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous.

2. Outre l'UA et les Nations unies, les États et organisations ci-après ont participé à la réunion: (i) les pays voisins du Soudan du Sud et du Soudan (République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda et Tchad; (ii) la République du Congo, au titre de la présidence du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA pour le mois de juin 2012; (iii) les représentants des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique), ainsi que l'Afrique du Sud et le Togo, en tant qu'États membres de l'UA siégeant au Conseil de sécurité des Nations unies; (iv) la Norvège, comme membre de la Troïka de l'Accord de paix global (CPA); ainsi que d'autres partenaires bilatéraux, à savoir l'Allemagne, le Brésil, le Canada, le Danemark, l'Inde, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie; (v) la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Ligue des États arabes (LEA) et l'Union européenne (UE).

3. La réunion a été organisée pour examiner les progrès accomplis à la suite de l'adoption de la Feuille de route de l'UA, le 24 avril 2012, qui a été par la suite entérinée par le Conseil de sécurité des Nations unies en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, par sa résolution 2046 (2012). La Feuille de route a, entre autres, appelé à une cessation immédiate des hostilités, au retrait inconditionnel de toutes les forces armées vers leur côté de la frontière et à la cessation de l'hébergement de, et du soutien aux, groupes rebelles opérant contre l'autre État. Elle a également exhorté les Parties à activer la Mission conjointe de Vérification et de Surveillance de la Frontière (JBVMM) et à opérationnaliser la Zone frontalière démilitarisée sécurisée (SDBZ), conformément à la carte administrative et sécuritaire présentée aux Parties par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, en novembre 2011, étant entendu que cette carte ne préjuge en rien du résultat des négociations en cours sur les zones contestées et la démarcation de la frontière. La Feuille de route a également appelé à la reprise inconditionnelle des négociations sur les relations post-sécession, en particulier les arrangements concernant le pétrole et les paiements y relatifs, la nationalité et les questions connexes, les frontières et la région d'Abyei. Elle a accordé aux Parties un délai de trois mois pour finaliser les négociations sur les questions pendantes.

4. Les participants ont suivi les déclarations faites par le Représentant permanent auprès de l'UA de la République du Soudan, M. Abdel Rahman Sir Al Khatim, et le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Soudan du Sud, M. Nihal Deng Nhial. Ces déclarations ont été suivies par un débat interactif. Les participants ont également suivi les présentations faites par le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, l'ancien Président Thabo Mbeki, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Haile Menkerios.

5. Les participants se sont félicités de la reprise des négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau. Ils ont noté la diminution de la violence le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les participants se sont également félicités de l'engagement pris par les deux Parties à mettre en œuvre la Feuille de route de l'UA et la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, et ont noté que des progrès ont été accomplis à cet égard au cours du dernier *round* des négociations, du 29 mai au 7 juin 2012.

6. Toutefois, les participants ont souligné qu'ils attendaient des Parties qu'elles respectent les délais indiqués dans la Feuille de route de l'UA et la résolution 2046 (2012), et ont exprimé leur préoccupation face à la lenteur accusée dans la mise en œuvre de ces obligations et dans le déroulement des négociations. À cet égard, ils ont rappelé aux Parties que toutes les dispositions de la Feuille de route de l'UA et de la résolution 2046 (2012) doivent être mises en œuvre sans condition préalable, et qu'elles ne pouvaient ni choisir celle des dispositions de ces deux instruments qu'elles souhaitent appliquer, ni modifier les obligations qui leur sont imposées.

7. Les participants ont souligné que la mise en place de la SDBZ, du Comité *ad hoc* et de la JBVMM sont d'une importance capitale pour promouvoir la sécurité aux frontières, surveiller la situation et enquêter sur les allégations et contre-allégations faites de part et d'autre. Dans ce contexte, les participants ont souligné qu'au cas où les Parties ne parviendraient pas à un compromis lors du présent *round* de négociations, la SDBZ devrait être mise en place tel que stipulé dans la Feuille de route de l'UA et la résolution 2046 (2012), conformément à la carte administrative et sécuritaire présentée aux Parties par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, en novembre 2011, étant entendu que cette carte ne préjuge en rien du résultat des négociations en cours sur les zones contestées et de la démarcation de la frontière. Les participants se sont félicités de la convocation, par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, de négociations sur les zones frontalières contestées, et attend avec intérêt un résultat positif, dans les délais fixés par la Feuille de route de l'UA et la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité.

8. Les participants ont rendu hommage au Groupe de mise en œuvre de haut niveau, qui œuvre sans relâche à faciliter le règlement des questions pendantes entre les Parties. Ils ont également salué le travail de l'Envoyé spécial des Nations unies pour le Soudan et le Soudan du Sud et de toutes les missions de maintien de la paix (MINUSS, FISNUA et MINUAD). Le travail de la FISNUA à Abyei a été particulièrement apprécié. Dans ce contexte, les participants se sont félicités du retrait d'Abyei des forces armées et de police du Soudan et des services de police du Soudan du Sud, conformément à l'Accord du 20 juin 2011 sur les arrangements temporaires pour la sécurité dans la région d'Abyei. Les participants ont aussi souligné la nécessité pour les Parties de régler la question de la protection de l'infrastructure pétrolière d'une manière conforme aux dispositions de la Feuille de route de l'UA et de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils ont aussi souligné la nécessité de mettre en œuvre les dispositions pendantes de l'Accord du 20 juin 2011, et ont appelé les Parties à mettre en place l'Administration de la région d'Abyei, le Conseil exécutif et la police, afin de permettre le retour pacifique et ordonné des personnes déplacées.

9. Les participants ont exprimé leur préoccupation croissante face au sort des populations dans le Kordofan méridional et Nil Bleu, et ont exhorté le Gouvernement du Soudan à accepter intégralement la proposition tripartite Nations unies/UA/Ligue des États arabes sur la fourniture et l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils touchés par la guerre. Les participants ont réitéré la nécessité d'une solution politique au conflit dans ces deux États, et ont appelé le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N à engager le dialogue et à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau en vue d'un règlement, tel que stipulé dans la Feuille de route de l'UA et la résolution 2046 (2012).

10. Les participants ont souligné l'urgence d'avancées sur les questions sécuritaires, en vue de créer un environnement favorable au règlement des autres questions pendantes. Compte tenu de la situation économique de plus en plus difficile qui prévaut dans les deux États, des progrès sont requis sur les questions économiques, y compris l'utilisation des infrastructures pétrolières et autres arrangements financiers transitoires connexes. Des progrès rapides sont également requis sur les questions liées aux droits des ressortissants de chacun des deux États résidant dans l'autre, le statut définitif des zones frontalières contestées et celui d' Abyei.

11. Les participants ont souligné que le Soudan et le Soudan du Sud se trouvent à la croisée des chemins, et que les dirigeants des deux pays se doivent de choisir entre la voie de la coopération, en vue de la réalisation de l'objectif convenu d'établissement de deux États viables entretenant des relations de bon voisinage, ou celle de la poursuite du conflit, avec les conséquences qui en résulteront en termes d'instabilité, de pauvreté et de mauvaise gouvernance. Les participants ont lancé un appel aux dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud pour qu'ils saisissent l'occasion offerte par le présent *round* de négociations, qui a débuté le 21 juin 2012, et fassent preuve de la sagesse politique requise. Ils ont souligné que les peuples du Soudan et du Soudan du Sud, qui ont trop longtemps souffert de la guerre et des privations, attendent légitimement de leurs dirigeants qu'ils réalisent la paix et promeuvent la démocratie et le développement.

12. Les participants sont convenus que les coprésidents du SSSCF se consulteront sur la date et le lieu de la prochaine réunion.